

## Cotisations

Les cotisations annuelles, pour la période du 1er octobre au 30 septembre, sont perçues pendant la première quinzaine du mois de septembre, la date limite pour le paiement étant le 15 septembre.

Les cotisations sont payables uniquement par virement sur le compte du club. (Communication ; « COTISATIONS – NOM – première lettre du/des prénom(s) »).

Le montant de la cotisation varie en fonction des situations comme suit :

Situation	<b>Pré-inscription</b> pour 3 mois (90 jours) et <b>Inscription</b> pour le reste de l'année sportive (jusqu'au 30 septembre)  <i>La date de la première visite détermine le montant à payer pour l'inscription.</i> <i>Le montant payé pour une pré-inscription est déduit du montant à payer pour une inscription pour le reste de l'année sportive.</i> Le club se charge du paiement des cotisations à la LFBTA (*). Les prix indiqués ci-dessous comprennent la cotisation à la LFBTA.
<b>Adulte (non-étudiant), inscrit à la LFBTA par le biais de notre club</b>  <b>(Membre sociétaire ou membre sociétaire-stagiaire)</b>	<b>Pré-inscription</b> : 30€ <b>Inscription/reconduction</b> pendant le mois de : Oct, Nov, Déc : <b>150€</b> Jan, Fév, Mar : 125€ Avril, Mai, Juin : 100€ Juillet, Août, Sep : uniquement pré-inscriptions
<b>Adulte (non-étudiant), inscrit à la LFBTA ou à la HBL par le biais d'un autre club</b>  <b>(Membre adhérent ou membre adhérent-stagiaire)</b>	<b>Pré-inscription</b> : 30€ <b>Inscription/reconduction</b> pendant le mois de : Oct, Nov, Déc : <b>120€</b> Jan, Fév, Mar : 100€ Avril, Mai, Juin : 80€ Juillet, Août, Sep : uniquement pré-inscriptions
<b>Conjoint d'un membre ou étudiant &gt; 16 ans (**)</b>  <b>ou</b> <b>enfant &lt; 16 ans (**) dont les parents ou grands-parents ne sont pas membre du club</b>	<b>Pré-inscription</b> : 30€ <b>Inscription/reconduction</b> pendant le mois de : Oct, Nov, Déc : <b>100€</b> Jan, Fév, Mar : 90€ Avril, Mai, Juin : 80€ Juillet, Août, Sep : uniquement pré-inscriptions
<b>Conjoint d'un membre ou étudiant &gt; 16 ans (**)</b>  <b>inscrit à la LFBTA ou à la HBL par le biais d'un autre club</b>  <b>(Membre adhérent ou membre adhérent-stagiaire)</b>	<b>Pré-inscription</b> : 30€ <b>Inscription/reconduction</b> pendant le mois de : Oct, Nov, Déc : <b>60€</b> Jan, Fév, Mar : 50€ Avril, Mai, Juin : 40€ Juillet, Août, Sep : uniquement pré-inscriptions

<b>Enfant &lt; 16 ans (**)</b> dont un des parents ou grands-parents est membre du club	<b>Pré-inscription</b> : 30€ ou 15€ (voir ci-dessous) <b>Inscription/reconduction</b> pendant le mois de : Oct, Nov, Déc : <b>30€</b> Jan, Fév, Mar : 30€ Avril, Mai, Juin : 15€ Juillet, Août, Sep : uniquement pré-inscriptions
<b>Membre effectif (reconnu par l'AG)</b>	<b>Reconduction</b> pour l'année sportive suivante : <b>120€</b>
<b>Membre adhérent émérite (reconnu par l'AG)</b>	<b>Reconduction</b> pour l'année sportive suivante : <b>90€</b>
<b>Membre sympathisant (non tirant)</b>	<b>5€</b>

NB: Les réductions sont non cumulables, seul le tableau fait foi.

(\*) Actuellement la cotisation de la LFBTA s'élève à **30€** (elle est majorée à **40€** pour un renouvellement tardif et s'élève à **15€** pour une première adhésion entre le 1er avril et le 15 septembre). **Le club se charge du paiement de ces cotisations à la LFBTA. Donc, pour couvrir la majoration des cotisations imposée par la LFBTA nous majorons nos cotisations pour les renouvellements tardifs de **10€**.**

(\*\*) Au premier octobre de la saison visée.

- Aucune réduction n'est octroyée aux membres réadmis et ceci pendant 12 mois après leur sortie.
- Les membres adhérents sont tenus d'être en ordre de cotisation et d'assurance auprès de leur club principal pour accéder aux terrains de tir et activités du club.
- Par le paiement de la cotisation les membres déclarent se conformer aux STATUTS et REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR du club.
- Le CA envoi une demande de paiement des cotisations au groupe courriel des membres un mois avant la date limite et un rappel deux semaines avant la date limite.
- Les vignettes et carnets de la LFBTA sont distribués sur demande, et lors de l'Assemblée Générale ordinaire aux membres effectifs et sociétaires qui en font la demande.